



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

LYCEE FRANÇAIS DE TANANARIVE

Marché à procédure adaptée n°2019-2

**MARCHE DE DÉRATISATION -
DÉSINSECTISATION
de 4 sites du lycée français de Tananarive**

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES
(CCP)**

4 SITES : EPF B - EPF C - EPF D - Lycée Français

1) OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché concerne la dératisation et la désinsectisation de bâtiments (intérieurs, extérieurs, canalisations EV/EP) situés :

- école primaire française B située à AMPANDRIANOMBY, 101 Antananarivo
- école primaire française C située à AMBOHIBAO, 101 Antananarivo
- école primaire française D située à IVANDRY, 101 Antananarivo
- lycée français de Tananarive situé à AMBATOBE, 101 Antananarivo

2) CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

La procédure de consultation est la procédure adaptée.

Ce marché est un marché à prix forfaitaire rédigé sous la forme d'un contrat de prestation d'un an qui débutera le 1^{er} janvier 2019. Ce contrat sera reconductible de façon expresse sans que sa durée totale ne dépasse 3 années.

L'autorité adjudicatrice du marché est Monsieur Jamil Maleyran, Proviseur Ordonnateur du lycée français de Tananarive.

3) PRIX ET MODALITE DE REGLEMENT

- Prix :

Le marché est à prix unitaire ferme éventuellement révisable à chaque date anniversaire (le taux de révision devra être stipulé) ;

Les prix sont établis en Ariary et toutes taxes comprises. Le taux de TVA sera celui en vigueur à la prestation

- Modalités de règlement :

Les factures devront être établies après chaque prestation et faire apparaître les mentions suivantes :

- le nom, l'adresse de l'entreprise et ses coordonnées
- le numéro de compte bancaire à créditer
- le numéro du marché
- la désignation des prestations (références et quantités)

4) PRODUITS UTILISÉS

Le prestataire devra indiquer les produits utilisés. Ces derniers devront à minima répondre aux normes Malgaches. Une norme CE sera valorisée dans le jugement des offres.

Le prestataire devra expliciter les techniques utilisées pour les différents traitements (insecticides, raticides, souricides, contre les cafards). Il devra en particulier décrire le type d'appât utilisé pour les rats et les souris. Les implantations des appâts seront choisies conformément aux normes de sécurité dans l'exploitation des locaux (en particulier de restauration) et feront l'objet d'un suivi avec plan et relevés de l'état des appâts à chaque visite. Ces documents seront intégrés au plan de lutte remis par le titulaire et qui sera actualisable une fois par an.

5) RUPTURE DU CONTRAT

Les parties sont libres de résilier le contrat en donnant un préavis de deux mois à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

6) BORDEREAUX DE PRIX

Le bordereau de prix figure dans le dossier de candidature sous format « tableur », les calculs se font automatiquement.

Comme stipulé dans le règlement de consultation, ce bordereau de prix ne dispense pas de fournir un contrat de services signé récapitulant les clauses techniques et particulières avec le prix pour chaque intervention et éventuellement une clause de révision de prix (uniquement à la date anniversaire du contrat).

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

LIEUX	locaux ou surfaces concernés	nombre de passage	prestation	prix d'un passage HT en Ar	Prix de la prestation HT en Ar
école Française B	tous les bâtiments : intérieurs, extérieurs, canalisation (EP, EU)	4 passages par an : vacances de février, fin août, vacances de la Toussaint, vacances de Noël	désinsectisation		-
			dératisation		-
école Française C	tous les bâtiments : intérieurs, extérieurs, canalisation (EP, EU)	4 passages par an : vacances de février, fin août, vacances de la Toussaint, vacances de Noël	désinsectisation		-
			dératisation		-
école Française D	tous les bâtiments : intérieurs, extérieurs, canalisation (EP, EU)	4 passages par an : vacances de février, fin août, vacances de la Toussaint, vacances de Noël	désinsectisation		-
			dératisation		-
lycée français	tous les bâtiments : intérieurs, extérieurs, canalisation (EP, EU) sauf la cuisine et ses abords immédiats	4 passages par an : vacances de février, fin août, vacances de la Toussaint, vacances de Noël	désinsectisation		-
			dératisation		-
lycée français	cuisine et abords immédiats	6 passages par an : vacances de février, fin août, vacances de la Toussaint, vacances de Noël, vacances de février, vacances d'avril	désinsectisation		-
			dératisation		-
			traitement spécifique anti- cafards		-
			TOTAL HT		0,00
			TOTAL TTC		0,00

7) LITIGES

Les différends et litiges éventuels dans l'interprétation ou l'exécution du présent contrat seront autant que possible réglés à l'amiable et soumis à la législation malgache.

A défaut, il serait attribué compétence au tribunal de première instance d'Antananarivo. Les parties élisent domicile à leur siège respectif mentionné par le présent contrat.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Tananarive, le

Le titulaire du marché

Le proviseur du Lycée français de Tananarive